

EXPERT ROUNDTABLE

PERSPECTIVES DE LA COOPERATION MAROC-UNION EUROPEENNE A L'AUNE DES NOUVELLES DONNES DU CONTEXTE REGIONAL

**M. MOHAMMED TAWFIK MOULINE
DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT ROYAL DES ETUDES
STRATEGIQUES**

**FONDATION KONRAD ADENAUER
BRUXELLES, 13 NOVEMBRE 2014**

1. UN CONTEXTE REGIONAL EN MEDITERRANEE TRAVERSE PAR DE MULTIPLES TRANSFORMATIONS

- La Méditerranée traverse aujourd'hui une phase particulière de son histoire, caractérisée par des processus de transitions démocratiques dans certains pays de la rive Sud et une crise économique persistante dans les pays de la rive Nord :
 - une crise en Europe, qui, loin d'être une simple crise économique, s'avère d'ordre structurel et reflète la dégradation de la position compétitive de celle-ci (désindustrialisation de plusieurs pays européens, à l'exception de l'Allemagne).
 - des transformations sociopolitiques dans certains pays sud-méditerranéens, reflétant dans leur ensemble une situation d'accumulation des déficits en termes de démocratie, de gouvernance et de développement économique, ...
- Les initiatives mises en place au niveau multilatéral (Partenariat de Deauville ; Ligne de précaution et de liquidité du FMI) et régional (programme SPRING lancé par l'Union Européenne à la suite de la révision de la politique européenne de voisinage), sont nécessaires, mais non suffisantes pour faire face aux multiples défis auxquels sont confrontés les pays de la région.
- Le contexte régional se caractérise aussi par une recrudescence de l'insécurité dans certains pays sud-méditerranéen, favorisant la prolifération du terrorisme et du crime organisé qui s'alimentent à leur tour du vide sécuritaire sévissant dans la région sahélo-saharienne et aggravés par l'émergence de l'Etat islamique au levant et en Irak.
- Outre les défis précités, la Méditerranée est confrontée à d'autres menaces sérieuses comme le changement climatique qui affecte déjà les équilibres environnementaux dans plusieurs pays de la région, notamment au Sud.
- Ce nouveau contexte a favorisé l'émergence de nouvelles réalités sociopolitiques au sein des pays sud-méditerranéens, portées par de nouveaux acteurs :
 - La recomposition du champ politique avec la montée au pouvoir des partis à référentiel islamiste, avec, toutefois, une atténuation de leur pouvoir d'influence, variable selon les pays.
 - Le développement progressif de l'initiative privée, notamment dans les pays où l'emprise de l'Etat sur l'économie était forte, permettant de résorber progressivement la situation de rente qui profitait à une minorité d'acteurs privés affiliés au pouvoir.

- Le rôle accru de la société civile, notamment celle active dans le domaine des droits de l'Homme : rôle mobilisateur des populations et potentiellement un acteur à part entière dans le processus de transition démocratique.
- Le regain d'intérêt en faveur des jeunes dont le rôle en tant que vecteur de changement pourrait gagner progressivement en importance.
- La place des acteurs locaux et régionaux, qui pourraient devenir des interlocuteurs de choix dans le partenariat euro-méditerranéen.
- Ces évolutions interpellent le partenariat euro-méditerranéen à plusieurs niveaux :
 - Toute perspective de renforcement des liens de coopération ne peut omettre l'impératif d'une approche favorisant l'implication des acteurs socioéconomiques et institutionnels clés.
 - L'appui de l'Europe au processus transitionnel en cours dans les pays sud-méditerranéens est nécessaire. Outre le soutien économique et financier en leur faveur dans cette phase cruciale, l'Europe devrait accompagner l'ancrage de ces pays aux valeurs de la démocratie et de l'Etat de droit.
 - La rupture par rapport au modèle d'intégration régional qui a structuré, pendant longtemps, les relations entre les deux rives de la Méditerranée rend nécessaire d'agir sur les dimensions suivantes :
 - ✓ **En matière politique et institutionnelle** : Le renforcement de la démocratie, du règne de droit et la promotion des principes de la bonne gouvernance, en vue d'assurer une meilleure représentation de toutes les catégories sociales, une participation élargie aux décisions, notamment au niveau local, et une séparation effective des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire.
 - ✓ **En matière économique et sociale** : L'adoption d'un régime de croissance inclusif, favorisant une répartition équitable des fruits de la croissance. Le développement de la classe moyenne devrait être l'objectif central de ce régime de croissance.
 - ✓ **En matière de développement territorial** : La promotion d'un développement territorial équilibré et harmonieux en vue de favoriser une diffusion élargie du progrès économique et social, en rupture avec les schémas archétypes axés sur la dichotomie centre/périphérie.

- ✓ **En matière d'approfondissement de l'intégration régionale :** La synchronisation des cycles productifs en Méditerranée, qui permettrait de régénérer en constance les avantages compétitifs des pays de la région pour s'adapter aux impératifs de l'ordre concurrentiel post-crise mondiale. Cela nécessiterait, aussi, la promotion de mécanismes de financement novateurs permettant le financement long des économies sud-méditerranéennes.
- ✓ **En matière de politique migratoire :** La conception d'une politique migratoire circulaire qui favorise la mobilité des compétences et contribue de ce fait à l'atténuation du phénomène de la fuite des cerveaux. Cette politique migratoire gagnerait aussi à être élargie aux profils moins pointus pour soulager les pressions sur le marché de l'emploi dans les pays sud-méditerranéens.
- ✓ **En matière de coopération triangulaire :** La prise en compte de la profondeur stratégique de l'Afrique dans la conception du nouveau modèle de partenariat en Méditerranée serait de nature à diversifier les relais de croissance à travers des investissements conjoints dans plusieurs domaines dont les infrastructures de base, l'agroalimentaire, l'énergie, l'agriculture. La coopération triangulaire se justifie à l'aune des considérations de stabilité et de sécurité. Elle permettrait d'éviter la fracture entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne en matière de développement économique et social, tout en contribuant à l'atténuation des risques environnementaux et sécuritaires face auxquels les pays de la rive nord de la Méditerranée ne sont guère exemptés.

2. UNE CONTRIBUTION POSITIVE DU MAROC AU RENFORCEMENT DE LA COOPERATION REGIONALE

- L'approche marocaine en matière de coopération est à caractère multidimensionnel. Elle vise à promouvoir un cadre de prospérité partagé, axé sur la création de la richesse, la promotion de la paix et la sécurité ainsi que le renforcement des capacités en matière de gouvernance institutionnelle et de développement humain. Cette approche associe aussi bien le cadre Nord-Sud que le cadre Sud-Sud.
- Le Maroc a toujours œuvré en faveur du renforcement de l'intégration régionale en Méditerranée, depuis la mise en place du processus de Barcelone. Cet engagement n'a cessé de se confirmer, comme en témoignent :

- l'importance accordée à la stabilité d'ensemble de la région méditerranéenne (maintien de la paix, lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière) et la recherche de solution durable à la question de l'immigration clandestine.
- la mise en œuvre d'importants projets d'infrastructures sur la côte méditerranéenne du pays (Port Tanger-Med, plateformes industrielles, projets touristiques d'envergure, ...), qui constituent des ingrédients importants pour mobiliser les avantages compétitifs liés à la proximité et exploiter les diverses complémentarités existantes au niveau régional.
- l'engagement en faveur de la dynamique des échanges énergétiques (Gazoduc Maghreb-Europe, interconnexions aux réseaux électriques régionaux, ...) et dont les choix futurs s'inscrivent en harmonie avec les projets régionaux (Plan solaire).
- **Le Maroc pourrait jouer un rôle actif dans cette phase cruciale de l'évolution du contexte régional en Méditerranée.**
 - Pays à vocation réformatrice, le Maroc dispose d'une expérience en matière de conduite des processus transitionnels avec en perspectives l'émergence des acteurs territoriaux : point nodal de la coopération décentralisée à l'échelle euro-méditerranéenne. A cela, s'ajoute le dynamisme de la société civile marocaine qui pourrait servir d'exemple à l'échelle régionale.
 - Le Maroc, pays le plus avancé en matière d'intégration à l'Europe au regard de son statut avancé, peut jouer un rôle de catalyseur au niveau de sa région et contribuer à la mobilisation du potentiel de l'intégration régionale, grâce notamment aux stratégies sectorielles ambitieuses pouvant favoriser le développement de joint-ventures hautement compétitives dans plusieurs secteurs (industrie automobile, agroalimentaire, textile-habillement, tourisme, ...).
 - Le Maroc s'est activement engagé en faveur du développement de l'Afrique, qui constitue à juste titre la profondeur stratégique de la Méditerranée. Les actions menées par le pays englobent aussi bien des projets économiques d'envergure, notamment en Afrique de l'Ouest et dans certains pays de l'Afrique Centrale, que des actions humanitaires. Il a adopté une politique d'immigration audacieuse au profit des ressortissants africains.
 - En matière de sécurité, outre le soutien sans équivoque aux actions internationales au Mali et en République Centrafricaine, le Maroc a prôné une approche structurante, visant à éradiquer les sources d'instabilité par le biais de projets de développement humain et la promotion des valeurs de tolérance de l'Islam.

3. LES RELATIONS MAROC-UNION EUROPEENNE : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

- Les relations du Maroc avec l'Union européenne évoluent, depuis octobre 2008, dans le cadre du statut avancé :
 - Ce statut privilégié offre au Maroc un cadre de coopération inédit, réservé exclusivement aux candidats à l'adhésion à l'Union Européenne (opportunité d'intégrer pleinement le marché intérieur européen par le biais d'un accord de libre échange complet et approfondi, participation aux programmes et agences communautaires...).
 - Des avancées appréciables ont été enregistrées en termes de renforcement du dialogue politique entre le Maroc et l'Union européenne, avec le pilotage des relations bilatérales au plus haut niveau de l'Etat, la création d'espaces de consultation, à l'image de la Commission parlementaire mixte, et le développement des relations entre le Maroc et le Conseil de l'Europe.
 - Les deux parties ont conclu un partenariat pour la mobilité en juin 2013 et ont adopté, en décembre 2013, le nouveau Plan d'Action commun pour la période 2013-2017 dans le cadre du statut avancé, qui reconnaît le rôle du Maroc en tant que partenaire de choix de l'Union européenne au sein de l'espace Euro-méditerranéen et en Afrique.
- Nonobstant ces avancées, le partenariat entre le Maroc et l'Union demeure en deçà de son potentiel :
 - Les échanges commerciaux entre les deux parties, bien qu'en progression, restent marqués par un déficit chronique à la défaveur du Maroc, atteignant un niveau non soutenable.
 - Si les moyens financiers mis par l'Union européenne en faveur du Maroc pour atténuer le choc de l'ouverture ont connu une nette amélioration, force est de constater qu'ils sont sans commune mesure avec le coût des réformes induit par la convergence réglementaire, qui est une opération complexe, nécessitant des moyens humains et financiers conséquents.
 - Les investissements européens reçus par le Maroc sont originaires de quelques pays européens et relativement limités comparativement à ceux à destination des pays d'Europe de l'Est.
- Partant de ces évolutions et compte tenu de l'intérêt que porte le Maroc au renforcement de ses relations avec l'Europe, le pays a plaidé en faveur d'une nouvelle vision de partenariat, qui permettrait de capitaliser sur les progrès accomplis et de dépasser les insuffisances révélées par le modèle de coopération actuel.

- La vision marocaine du partenariat avec l'Europe, telle qu'elle ressort du Discours du Trône du 30 juillet 2014 se présente comme suit : « le statut avancé ne constitue pas une fin en soi, mais plutôt, une étape importante sur la voie de consolidation d'un partenariat maroco-européen équitable et équilibré. L'Accord de libre-échange global et profond devant servir de cadre à un plus grand rapprochement entre le Maroc et l'Europe et à une meilleure intégration de l'économie marocaine dans le marché intérieur européen... ».
- La nouvelle vision du partenariat avec l'Union européenne doit avoir pour finalité la valorisation du capital immatériel du Maroc, en tant que socle de création de la richesse nationale et vecteur de développement des avantages compétitifs du pays. Cette approche pourrait se matérialiser à travers :
 - L'appui au renforcement de l'efficacité de la gouvernance des institutions à travers l'ancrage aux normes et standards européens et le renforcement de la coopération entre institutions marocaines et européennes.
 - Le développement de la coopération décentralisée, qui est une dimension importante qu'il faudra privilégier pour approfondir les liens de coopération entre régions marocaines et européennes dans les domaines économiques et sociaux et culturels.
 - La contribution au développement du capital humain du Maroc, en saisissant les opportunités offertes par l'intégration dans l'espace communautaire de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique.
 - La mise en valeur de l'héritage culturel et historique commun avec certains pays européens comme l'Espagne qui pourrait être mis à contribution dans le cadre de la promotion de la marque Maroc (attractivité des flux touristiques).
 - La nécessité de relayer la coopération entre acteurs privés à l'échelon des régions par des opérations structurantes ayant trait notamment aux échanges culturels et aux projets de développement humain.
- Véritable vecteur de rapprochement et levier de coopération entre le Maroc et l'Europe, la Communauté Marocaine établie dans les pays de l'Union européenne devrait acquérir une position de choix dans la nouvelle vision de partenariat. Pour cela, il est nécessaire d'œuvrer en faveur de :
 - L'appui à l'intégration socioéconomique de cette communauté dans les pays de résidence et la protection leurs droits.
 - Le recours à des approches collaboratives avec les pays de résidence en matière d'attraction des compétences marocaines, à travers une migration circulaire concertée.
 - La coordination avec les acteurs non gouvernementaux relevant des pays de résidence, ainsi qu'avec les associations et ONG représentant les MDM.